



RAPPORT INSPECTION 2022

9 JUIN

2308 Place du Village Magog, J1X 6G3

Pavillon 310

Créé par : François Pulinckx et Claude Rolland

État du revêtement de crépi

L'évaluation du bâtiment a été effectuée par 2 copropriétaires le 06 juin 2022, Monsieur Claude Rolland 318 et François Pulinckx 311. Cette évaluation est effectuée à titre informatif afin de déterminer l'état général extérieur de la bâtisse dans le but de réparer le crépi endommagé au fil des ans. Un rapport d'inspection exhaustif devra être effectué ultérieurement par un inspecteur en bâtiment selon les critères établis par la loi. (*Carnet d'entretien*)

De façon générale, la bâtisse est jugée en bon état, à l'exception de la partie Nord (Stationnement) du bâtiment. Plusieurs endroits en crépi sont fissurés et nécessiteront des réparations urgentes pour limiter des dommages plus importants à la structure.

Les principaux travaux proposés sont :

- La réparation du mur extérieur de la chambre électrique avant l'installation de bornes de recharge *Figure 6*
- Le remplacement des bouches d'évacuation de cuisine et sècheuse sur le mur extérieur de la chambre électrique *Figure 6*
- L'inspection et réparation des fissures de la face Nord *Figure 7 (réf. 2^e paragraphe)*
- Le remplissage du terrain face Est et Ouest pour limiter l'infiltration d'eau *Figure 8*
- Lorsque les réparations seront terminées, refaire la peinture du crépi selon les couleurs choisies par les copropriétaires.

Un entrepreneur spécialisé sera engagé pour effectuer les travaux. (Prévision des travaux début août selon les conditions météo)

Plan général de localisation



Figure 1

État général de la face Nord



Figure 2

Etat général de la face Ouest



Figure 3

État général de la face Sud



Figure 4

État général de la face Est



Figure 5

Chambre électrique et bouches d'évacuation de cuisine/sécheuse



Figure 6

Exemple de fissure



Figure 7

Exemple infiltration d'eau sous l'immeuble



Figure 8

Annexe









